

**OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES ET TRAVAUX POUR LE RECRUTEMENT
DE COMMISSAIRES CONTROLEURS STAGIAIRES DES ASSURANCES
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions ci-dessous :

a) condition de diplôme

- être titulaire du diplôme de fin de scolarité de l'Ecole nationale supérieure de la statistique et de l'administration économique ou de l'un des titres ou diplômes d'enseignement supérieur figurant sur une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la fonction publique. Les étudiants en position d'obtenir un de ces titres dans les trois mois suivant le mois du concours peuvent également prendre part à cette sélection.

Cette condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont effectivement élevés, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

b) autres conditions

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des états membres de l'Union européenne, ou d'un des états parties à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouir de ses droits civiques (les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire doivent, en outre, être compatibles avec l'exercice des fonctions),
- être en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

DATE ET LIEU DES EPREUVES ECRITES ET ORALES : à compter du 6 mai 2010 en région parisienne.

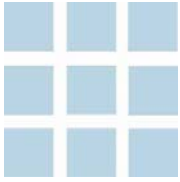
DATE LIMITE DE RETRAIT OU DE SAISIE DES PRE-INSCRIPTIONS :

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat est fixée au **jeudi 25 mars 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

DATE LIMITE DE DEPOT OU DE CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat est fixée au **jeudi 8 avril 2010 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Affichage jusqu'au 8 avril 2010



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, ET NOTAMMENT POUR OBTENIR UN DOSSIER DE CANDIDATURE :

- soit par voie de téléprocédure :

- **sur Internet** par le portail des ministères (www.economie.gouv.fr ou www.budget.gouv.fr) - rubriques « Espaces... Particulier » - « concours et métiers » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » ;
- **sur Intranet** : Alizé – menu « Formation/concours » - « Concours » - «le portail des concours et métiers des ministères économique et financier » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ce numéro.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation ; la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

- soit par dossier papier :

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès de la Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel – Sous-direction des ressources humaines - Bureau 1C - Secteur des Concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel.

Tout dossier déposé après le jeudi 8 avril 2010 ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur concours dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au jeudi 8 avril 2010 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la poste.

Aucun envoi interne par Télédocus ne sera accepté.

Affichage jusqu'au 8 avril 2010